



COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.00090

Département de l'Ain
Arrondissement de Gex

Convocation : 27 septembre 2023

Nombre de Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 18
Votants : 25

Séance du 03 octobre 2023

Sous la présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire

Présents : M. Hubert BERTRAND, Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. Gilles CATHERIN, Mme Anne FOURNIER, Mme Annick MAADI, M. Philippe MATARRANZ, Mme Sylvie DIDELLE, M. Patrice DRIVIERE, Mme Olga AMPAUD, M. Jean-Paul BOCCARD, Mme Virginie GUILLER, M. Philippe THEVENON, Mme Sylvie BOUCLIER, M. Bernard BOURDON, Mme Sylvie DURAND, Mme Monique GONZALEZ, Mme Karen FERCHAUD, Mme Anne-Sophie MARCHAND

Procurations : M. Elie DUPI donne pouvoir à Mme Virginie GUILLER, Mme Sabrina MERHAZ donne pouvoir à Mme Sylvie DIDELLE, M. Samuel NIANG donne pouvoir à M. Gilles CATHERIN, M. Didier PATROIX donne pouvoir à M. Philippe MATARRANZ, M. Jean-Marie TARTIVEL donne pouvoir à Mme Olga AMPAUD, Mme Marie-Christine CANSELL donne pouvoir à Mme Monique GONZALEZ, M. Jean-Marie KOCH donne pouvoir à Mme Sylvie BOUCLIER

Excusés : Mme Morgane ABDOUL, M. Romain BALADA, Mme Sophie BOREL MULLIER, M. Mehdi DEHRIB, Mme Elodie MAGANGA, Mme Olivia RASOLOARIJAO (jusqu'à 19h45), M. Nicolas LIGNOT (jusqu'à 19h45), M. Gaëtan COME (jusqu'à 19h45)

Absents :

Secrétaires de Séance : Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, Mme Sylvie BOUCLIER, Mme Karen FERCHAUD

OBJET : COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Suite à la démission de Monsieur Jacques LACOTE de ses fonctions de conseiller municipal et conformément à la délibération n°2022.00071 du 7 juin 2022 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant titulaire du Comité Social Territorial.

Madame Anne Sophie MARCHAND est candidate, en tant que membre de la liste « Saint-Genis à cœur ».

Il est rappelé que l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales indique « qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une désignation ou une présentation ».



Cependant, ce même article ajoute que :

« le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE, à l'unanimité**, au titre de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection ;
- **PROCEDE** à l'élection d'un nouveau représentant titulaire du Conseil Municipal au Comité Social Territorial.

Est candidate :

- Anne Sophie MARCHAND

Madame Anne Sophie MARCHAND est élue, à l'unanimité (25 voix), membre représentant titulaire du Conseil Municipal au Comité Social Territorial :

Les membres représentant le Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial sont:

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">• Hubert BERTRAND• Gaëtan COME• Anne FOURNIER• Monique GONZALEZ• Anne Sophie MARCHAND	<ul style="list-style-type: none">• Christiane RYCHEN• Gilles CATHERIN• Patrice DRIVIERE• Marie-Christine CANSELL

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
H. BERTRAND

